

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 3

Artikel: "La saucesse ao tzergotzet"
Autor: Chambaz, Octave
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-210159>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

voilà qui est fini. (*En riant.*) Maintenant, je vais chercher mes enfants.

Le propriétaire. — Comment ! vos enfants ? Je les croyais au cimetière.

La dame. — Certainement. Je viens de les envoyer tout à l'heure promener à Montoie avec leur bonne.

A PROPOS DU 24 JANVIER 1798

Quatrième article.

Il est donc bien entendu que le 24 janvier est le jour anniversaire de la proclamation de la République lémanique, l'œuvre à Lausanne du Comité de Réunion sur l'instigation de Frédéric-César de la Harpe, qui avait, avec Perdonnet, rédigé et envoyé des instructions. Ce jour-là, l'Assemblée provisoire arrêtait aussi les termes d'une proclamation écrite, mais ce n'est pas encore celle de l'indépendance ; le mot ne s'y trouve pas (on parlait alors de régénération, d'émancipation) ; on cherche vainement des mots précis indiquant les mesures prises pour se soustraire du coup à la domination bernoise. C'est un texte prudent, qui reflète admirablement l'état d'âme fait d'indécision, et de finesse aussi, du bon Vaudois. Jamais les puissants seigneurs de Berne n'avaient eu à se plaindre d'une violence de tempérance de leurs fidèles sujets et si le pasteur Martin, par exemple, s'était laissé aller à quelque vivacité de langage, lui-même, le tout premier, ne prêchait-il pas, à son retour à Mézières, le respect dû à LL. EE. Si les Français n'avaient pas eu l'idée de venir voir un peu du côté de notre frontière ce que nous faisions, aurions-nous de notre propre chef tenté la révolution et les patriotes du Comité de Réunion se seraient-ils sentis assez forts pour aller immédiatement de l'avant sans plus se soucier de l'Hôtel-de-Ville, timoré ?

Il n'est pas inutile de relire les termes de la proclamation du 24 janvier.

C'est avec raison, sans doute, que le drapeau vert est arboré chaque année, dans la matinée historique, à l'une des fenêtres de la maison Morin, qui était alors la maison Renoud, mais suivant le titre de cette proclamation, elle émane « des députés d'un grand nombre de villes et communes du Pays de Vaud, réunis en comité de conférence », sous les auspices du comité magistral de Lausanne.

« Un grand nombre de villes et de communes ». Donc, il n'y avait pas unanimité. Au surplus, quelques années plus tard, pas mal de Vaudois voudront retourner à Berne et y retourneront même, tandis que d'autres, mécontents, — il y en a sous tous les régimes — voudront se faire Français. Pour le quart d'heure, voyons cet appel à l'« Union et à la concorde » que lance, en guise de bienvenue, le « comité de conférences » ou « comité central des villes » qui va se transformer en « Représentation provisoire du Pays de Vaud ». Cette expression n'est pas unique ; on dira plus tard « Assemblée provisoire des représentants du Pays de Vaud ». C'est le titre des registres de procès-verbaux.

C'est dans le registre des proclamations et décrets de l'Assemblée provisoire que nous trouvons ce document (Verdeil le reproduit, tome III, p. 248).

Le procès-verbal ne dit absolument rien de l'événement qui s'est produit le 24 janvier. Nulle part, il n'est question de la République lémanique (ce terme est dû à F.-C. de la Harpe et Perdonnet). La seule allusion faite aux initiatives du comité de Réunion indique que celui-ci semble trop pressé et que, à sa demande d'agir de concert avec lui, adressée à l'assemblée provisoire, celle-ci convient que chacun gardera la responsabilité de ses actes.

Le *Bulletin officiel* de l'Assemblée provisoire, n° 1, paraît le 1^{er} février, mais commence par

le compte rendu de la séance du 24 janvier. Il y eut deux séances ce jour-là ; le Bulletin condense en quinze lignes ce qui s'y passa, et encore ne nomme-t-il pas une fois l'Assemblée :

« Aucun jour n'offrit un plus grand intérêt. Un cri s'est fait entendre, et le Vaudois s'est enfin réveillé.

» La grande Nation seconde son élan. Le brave général Ménard vole et l'armée qui conquiert l'Italie, oppose son rempart aux ennemis de notre liberté ; c'est sous de tels auspices que nos arbres de liberté se plantent, que nos coeurs se confondent, que la cocarde paraît et que l'étendard flotte. Peuple vaudois, que tu es heureux ; tes pas sont assurés. Un peuple ami, un peuple généreux ; un peuple qui naguère épouvantait la terre, veille sur tes destins ; restes-en digne et assure enfin ton bonheur par tes vertus et par la fermeté ».

La pièce suivante est tirée, comme nous l'avons dit, du « Recueil des registres et décrets » de l'Assemblée provisoire :

Proclamation des députés d'un grand nombre de villes et communes du Pays de Vaud réunis en comité de conférence à Lausanne. Du 24 janvier 1798.

Union et concorde.

« Les députés de la presque totalité des villes et d'un grand nombre de communautés du Pays de Vaud réunis jusqu'à ce jour à Lausanne en comité de conférence, considérant la nature et l'urgence des circonstances, ont trouvé unanimément qu'ils devaient nécessairement se constituer en Représentation provisoire du Pays de Vaud.

» Ils déclarent en même temps que leur but unique en faisant cette démarche est d'employer toute l'autorité et tous les moyens qui leur seront confiés par leurs commettants à faire respecter la Religion, les Loix, les Magistrats, les autorités constituées et toutes les propriétés tant particulières que communales, à quelques personnes qu'elles appartiennent et sous quelque dénomination que ce soit.

» Ils déclarent qu'ils vont sans délai s'occuper de la convocation d'une représentation régulière, qui sera composée de députés nommés selon les principes de l'Égalité et de la Liberté, par le peuple de toutes les communes du Pays, laquelle avisera aux moyens d'établir un gouvernement et une réforme satisfaisante.

» Ils profitent de cette occasion pour aviser leurs concitoyens que chacun d'eux est prêt à remettre ses pouvoirs à celui qu'il jugerait à propos de lui substituer.

» Ils invitent tous leurs concitoyens à l'Union, à la Concorde.

» Ils invitent toutes les communautés qui n'ont point encore de délégués parmi eux à se réunir plusieurs ensemble pour confier leur procuration à quelque personne de confiance qui puisse se rendre dans leur assemblée et les représenter avec le moins de frais et de dépenses possibles.

» Enfin ils déclarent solennellement qu'ils regarderont comme indignes du nom de citoyen et comme incapables d'être admis à l'Union fraternelle qu'ils veulent former quiconque porterait atteinte à la religion, aux loix, aux autorités constituées et aux propriétés.

« Donné à Lausanne le 24 janvier 1798 dans l'assemblée générale et provisoire du Pays de Vaud pour être lu dans toutes les communes convoquées à cet effet et affiché aux lieux accoutumés.

(Signé) « Secrétairerie du Pays de Vaud. »

Le 26 janvier le comité magistral de surveillance adresse la proclamation ci-dessus aux communes en les priant de la lire et de s'y conformer.

Le 25 janvier la proclamation est envoyée

aux « Citoyens et amis » : « Ce sera d'elle (l'assemblée provisoire) que procéderont d'ors en avant (sic) les ordonnances supérieures ».

« Vous aurez soin aussi, chers citoyens, de faire signifier à tous les pasteurs du Baillage un mandat signé du greffe Baillival et scellé du Lieutenant Ballival pour les avertir et sommer de retrancher dès dimanche prochain, de toutes leurs prières, celles adressées pour LL. EE. Nos SS. SS. et de remplacer cette phrase par celle-ci : « Nous te prions en particulier pour notre chère Patrie et pour ceux qui la régissent, la défendent et la protègent. »

(A suivre).

L. MOGEON.

LA SAUCESSE AU TZERGOTZET

Un de nos lecteurs nous a demandé, il y a quelque temps :

« Pouvez-vous me dire ce que l'on appelle la « Saucisse au tzergotzet » ? Est-ce la saucisse à rôtir, avec des châtaignes, ou la saucisse aux choux, avec du poireau ? »

Immédiatement, nous nous sommes adressés à deux de nos collaborateurs patoisants. Voici leurs réponses. Comme on le verra, elles laissent la question intacte. La discussion reste ouverte.

* * *

« Lausanne, décembre 1913.

» Je ne connais absolument pas ce vocable : *Saucisse au tzergotzet*. Il n'est pas en usage dans le Jorat, ni dans le Gros de Vaud, au dire d'un de mes collègues qui suit parfaitement le patois et a habité longtemps la contrée.

» Peut-être s'agit-il de ce qu'on nomme dans le Jorat : « *Saucisse au trabetset* », saucisse qui est faite en employant les débris de la charcuterie, nettoyages, etc. Je ne saurais nullement expliquer l'expression.

» Bien cordial salut.

MARC A LOUIS.

* * *

« Rovray, ce 2 janvier 1914.

» Mon cher *Conteur*,

» La « saucisse au tzergotzet » est inconnue chez nous et je ne me souviens pas d'avoir rencontré le mot *tzergotzet* dans les matériaux du *Glossaire romand*. Toutefois tu pourrais encore t'informer auprès de M. le professeur Gauchat, à Zurich (Hofackerstrasse, 44).

» Nous avons dans nos patois les mots *gotret* et *gotrozet* pour désigner le ris de veau. Mais fait-on des saucisses au ris de veau ? Je l'ignore.

» Le terme de *gotrozet* (de *gotro*=goître) désigne aussi, chez le porc, la partie du cou renfermant le noyau de la *coralye* (trachée-artère), où on les saigne habituellement. Généralement autrefois, plus rarement aujourd'hui, dans le Gros-de-Vaud, le Vully et ailleurs, le gotrozet, à cause du sang que la viande renferme où le couteau a passé, était apprêté à part. Le boucher avait toujours soin de demander : « *Fédé-vo lo gotrozet ?* » afin de savoir s'il devait le découper.

» Y a-t-il des endroits où l'on met le gotrozet en saucisses ? Cela est possible, mais je n'en ai pas connaissance. Chez nous, s'il l'était, dans le temps, je penche à croire qu'on le mélangeait à la viande qui entrat dans la composition des saucisses aux choux ou au foie.

» Mille bons vœux pour le *Conteur* de son cordialement dévoué

« Octave CHAMBAZ. »

* * *

Nous allons adresser ce numéro du *Conteur* à M. le professeur Gauchat, suivant le conseil qui nous en est donné. Peut-être voudra-t-il

bien, si cela lui est possible, répondre à la question posée.

Toutes les réponses seront d'ailleurs les bienvenues, à condition qu'elles soient proportionnées à la taille du *Conteur*, comme celles que nous publions ci-dessus par exemple.

Réponse au problème.

Le père est mort à 84 ans.

Ont répondu juste : MM. Albert Barbe, Lau-Sanne ; Maurice Duc, à Brit (Granges-Marnand) ; Pierre Epars, élève de l'école de Penthalaz ; F. Dubrit (14 ans), Moudon.

Nous leur adressons à tous un exemplaire des *Causeries du Conteur vaudois*, à titre de tardives étrennes.

L'ORATEUR MALGRÉ LUI

(Traduit de l'italien.)

MA carrière d'orateur est finie. Je dois vous dire que mes plus brillants succès ont été remportés à la fin du repas, car je devenais orateur après avoir mangé, et mes amis ne le savaient que trop ! Je puis le dire, quand je commençais mon speech, maître d'hôtel et garçon restaient bouche bée et suspendaient tout service. L'un de ces derniers fut si ému, certain soir, qu'il vida une demi bouteille sur mon pantalon flambant neuf. Le champagne ne tache pas, heureusement !

Aujourd'hui, je suis vieux. Je ne donne ombrage à personne, et je puis le dire : après un bon dîner, j'étais Démosthènes.

Autrement, non : Ainsi, par exemple, j'ai toujours éprouvé une répugnance à parler devant les morts. Le mort, lui, n'éprouve rien ; quant aux vivants, ou ils sont tout entiers à leur douleur, ou bien ils se demandent s'ils ne vont pas se mettre en retard pour le déjeuner. A table... oh ! à table, le temps ne dure pas, et les convives veulent entendre des toasts. Il en est qui, avant de s'inscrire pour un banquet, demandent le nom des orateurs sans se soucier du menu. Si, d'aventure, quelqu'un bâille pendant que vous pérerez, on mettra la faute sur l'un des mets qui, particulièrement soigné, est d'une digestion un peu difficile, et votre amour-propre n'en souffrira pas.

Devant un mort, c'est une autre affaire. Là, point d'applaudissements pour vous encourager, nulle interruption qui vous fouette l'imagination. Plus il y a de fleurs, plus mal vous discourez. Et puis, l'éloquence funèbre a quelque chose d'agressif ; on se met, parfois à plusieurs, à tirer sur celui qui git dans la fosse des salves faites d'éloges et de regrets ; on lui donne du *tu* et du *toi*, bien que l'on n'entreîne jamais avec lui que des rapports exempts de familiarité. Pourquoi ce ton que vous prendriez à peine pour parler à votre valet de chambre ?

Telles sont les raisons pour lesquelles, toutes les fois que l'on m'a prié de parler sur une tombe, j'ai répondu énergiquement : « Non ! » Ce fut un tour que me joua un ami de quarante ans. Le ciel vous garde de vos amis !

Ce matin-là je descendais la Via Assarotti, qui mène à Staglieno. J'étais arrivé la veille de la campagne et trouvais à Gênes une chaleur d'enfer.

Juste à l'entrée de la rue, j'entends une fanfare, qui, à pleins cuivres, exécute une marche funèbre ; j'aperçois un drapeau, derrière un convoi et un cercueil recouvert d'une chemise rouge de Garibaldien. Je soulève mon chapeau et poursuis ma route, mais voici que derrière le corbillard, j'aperçois le colonel garibaldien Betocchi, — une bonne fourchette, soit dit en passant. — Il me fait un clinement d'œil et m'invite à me ranger à côté de lui.

— Il a sans doute à me parler, me dis-je.

Voici quelque temps que je ne l'ai vu. Moi aussi, j'aurai à lui dire deux mots.

Et je me place derrière le mort, à côté du vivant. Je lui demande :

— Quoi de nouveau ?

Il me répond :

— Viens avec moi.

— Qui est mort ?

— Peu t'importe. Nous rentrerons ensemble.

— C'est que...

— Nous rentrerons ensemble, te dis-je.

En avant donc. A la vieille porte, sans doute, le cortège se dispersera.

Pas du tout. Un seul des assistants, attentif à ce qu'on ne le vit pas, se détache du convoi, fit demi-tour, s'inclina et s'en retourna bien vite chez les vivants. Le colonel Betocchi n'avait pas bronché ; ayant passé son bras sous le mien, il marchait toujours, observant une attitude de circonstance que je ne pouvais m'empêcher d'admirer. Que faire ? Je me modelai sur lui, prenant un air aussi funèbre que si j'eusse été des héritiers.

Tout en marchant à travers la poussière et le vent, j'essayai de lier conversation avec l'ami Betocchi. Pour toute réponse, il me jeta un regard foudroyant et un impératif « Tais-toi ».

Je me tus. On arrivait au cimetière. Les hommes noirs déposèrent le cercueil, on fit cercle autour, et mon ami Betocchi, quittant sa place en tenant toujours sous le bras, annonça :

— Citoyens, mon ami Paoletti va dire à ce mort, que tous pleurent, l'adieu de la démocratie.

Je songeai aux paroles d'Horace : *Si vis me flere, dolendum est primum ipsi tibi*¹. Mais encore fallait-il que je sache qui était l'homme dont je devais déplorer la perte. Et je l'ignorais totalement ! J'étais devant le corps d'un garibaldien, d'un homme par conséquent... Belle preuve ! Il y eut aussi des garibaldiniennes, témoin l'épouse de Crispi. Il y avait là un mort, c'était indiscutable, mais si commun est le phénomène de la fin d'un être humain qu'il ne vous arrache de larmes que lorsque vous l'avez connu... Il y avait deux garçonnets auprès de la tombe, mais étaient-ils les fils du défunt, ses neveux, les fils de son voisin ? Et de quoi était mort cet homme ? Que dire de lui ? Louer sa sobriété ? Et s'il avait succombé à une indigestion ? Dépeindre sa fin horrible, ses spasmes atroces ? Et s'il avait rendu l'âme dans un soupir ? Ou bien, si, comme Sénèque, il s'était ouvert les veines ? Evoquer la Parque ? Et s'il l'avait cherchée, lui, la Parque ? Cinquante ans ou soixante-dix ? Neurasthénique ou bon vivant ? Géninois, Lombard, Hongrois, Turc ?

Je ne savais rien, absolument rien.

J'étais, je l'avoue, fort mal à mon aise. Mon premier mouvement fut de protester, de saluer la compagnie et de m'enfuir. Vain projet. Le colonel Betocchi me regardait, mi-railleur, mi-compassiant, son air me décida :

— Ah ! tu m'as conduit au fossé et tu crois que je ne saurus m'en tirer. Tu vas voir...

Que dis-je ensuite ? Je ne le sais pas exactement. Ne pouvant prendre à partie devant tout le monde mon colonel garibaldien, je m'en pris au mort et l'apostrophai :

— Quel est ton nom ?

Je me tus un instant. Parmi la foule, un brave homme me regardait, apitoyé et surpris, et il allait répondre à ma question, mais son voisin le tira par la manche, il dut l'avertir que ma demande était une figure de rhétorique.

Mon silence en était une, en effet : la suspension. Je ne pouvais en rester là. Comme que comme, il me fallait continuer.

— Ton nom ? Je ne veux pas le savoir. Ton nom était du peuple et du peuple tu avais l'âme et la noble ardeur.

¹ Si tu veux que je pleure, il faut que tu pleures le premier.

Et j'en vins, je ne sais comment à citer Mamelli :

— Che se il popolo si destas...

Autour de moi, on approuvait de la tête.

— Comme il parle bien ! chuchota quelqu'un. De la poésie !

La sueur perlait à mon front, mais je me sentais en selle. Le sourire de Betocchi avait disparu ; le terrible colonel lui-même approuvait. Il me donna de l'audace et presque aussitôt faillit me la faire perdre.

— Que laisses-tu aux tiens ?

Comme on le voit, je procédais par apostrophes et par interrogations. Enhardi, je voulus pousser plus loin et, contemplant les deux garçonnets, qui me paraissaient de plus en plus affligés, je lançais :

— Quel héritage laisses-tu aux tiens ?

Mais Betocchi, de la tête, m'indiqua que le défunt ne laissait pas de fils ; je réparai la bêtue :

— Je sais que tu n'eus pas de fils. Je le sais. Je parle des plus jeunes que toi, de tes fils de cœur sinon de sang, car les fils peuvent être les fils de nos idées, de notre âme, plutôt que de notre chair. Quel héritage laisses-tu ?

Puis ce fut l'énumération des vertus laissées ; je montrai cette chemise rouge, rouge comme le soleil descendant à l'horizon, rouge comme le sang versé pour la patrie, rouge comme le vin généreux qui bouillonne dans les cuves et qui ragaillardit les cœurs, rouge...

Je ne sais comment je me tirai de tout ce rouge, mais je parlais devant des républicains et la couleur ne déplut point.

Quand j'eus fini, peu s'en fallut qu'ils ne battissent des mains. Un grand diable qui me dépassait d'un pied, me prit au cou pour me remercier au nom de la famille :

— Vous avez si bien parlé, Monsieur ! Et quelle justesse d'expression ! Ah ! on voit bien que vous étiez comme deux frères !

C. R.

(D'après *Sabatino Lopez*.)

La livraison de janvier de la *Bibliothèque Universelle* — qui entre dans sa 419^e année — s'ouvre par une correspondance intéressante entre H. F. Amiel et Ch. Ritter, correspondance où le misanthrope de Genève se révèle sous un jour nouveau ; M. F. Roger-Cornaz étudie les romans de J. Galsworthy ; M. Ch. Gilliard nous raconte le voyage pittoresque en Italie d'un noble Vaudois, à la fin du XVIII^e siècle. A noter encore, à côté du roman de Bachelin et des chroniques parisienne, italienne, russe, suisse romande, scientifique, politique, quelques pages émues de C.-F. Ramuz sur l'année qui commence et un savoureux article sur la question, très actuelle, de l'équilibre des langues en Suisse. La *Bibliothèque Universelle* paraît à Lausanne le 1^{er} de chaque mois.

Grand Théâtre de Lausanne. — Spectacles de la semaine :

Dimanche 18 janvier, en matinée à 2 h., *Divorçons*, comédie en 3 actes de Sardou. En soirée, à 8 h., *Raffles*, comédie policière, fort amusante, en 4 actes, et *Divorcés*.

Mardi 20, la soirée du rire : *La dame de chez Maxim's*, vaudeville en 3 actes de Georges Feydeau.

Jeudi 22, une seule représentation de *Mme Sans-Gêne*, avec Mme Réjane et ses artistes.

Kursaal. — Cette semaine, aux attractions nouvelles ordinaires, M. Lansac joint une pièce de théâtre, « Suzanne m'aime trop ! » Dans les attractions débutent : le transformiste Darras et Marcellès, diseur de chansons. Au cinéma, « Cour de mère » et « Dans la tourmente ».

Les études de la Revue annuelle sont activement poussées. Nous donnerons prochainement de plus amples détails.

Draps de Berne et milaines magnifiques. Toilerie et toute sorte de linges pour trousseaux. Adressez-vous à Walther Gygax, fabricant à Bleienbach.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI-FATIO & Cie.